

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 25 Juillet

## LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET L'EMPIRE ALLEMAND

M. de Cassagnac n'a pas épargné ses railleries au régime républicain en apprenant que M. Burdeau était choisi pour ministre de la marine, et, comme il fallait s'y attendre, il a réédité à ce propos le mot de Beaumarchais.

N'est-ce pas sous Napoléon III, cependant, qu'un maréchal de France fut ministre des beaux-arts, un général de division, ministre de l'intérieur, et que le portefeuille de la marine fut confié au pékin Ducros ?

Antérieurement, sous la Restauration, ce même portefeuille n'avait-il pas été attribué à un cardinal, M. de Sourdis ?

Nous croyons bien que M. Burdeau pourrait soutenir avantageusement la comparaison avec n'importe lequel d'entre eux.

Que M. de Cassagnac prenne patience, il le pourra juger bientôt à l'œuvre, et qui sait ? l'idée ne lui viendra peut-être plus de rappeler le mot de Figaro.

D'abord, il est très usé, ce mot, à force d'avoir servi et puis, il serait si facile de le retourner contre tous les gouvernements monarchiques.

Il y a un pays en Europe qui est soumis depuis près de 40 ans à un régime, calqué pour ainsi dire, sur celui de l'Empire ; c'est la Prusse, dont M. de Bismarck a été le maître absolu jusqu'au moment où il a reçu ce congé qu'il a tant de peine à accepter.

M. de Bismarck est remplacé aujourd'hui par l'empereur Guillaume, mais l'empereur a les mêmes pouvoirs que son ancien chancelier ; il en a même davantage, puisqu'il a pu se débarrasser de lui ; ses ministres, au dire de M. de Bismarck, sont de simples chargés d'affaires, ils obéissent au doigt et à l'œil et le fonctionnaire public qui ne suivrait pas leur exemple, quelque élevé qu'il fût, serait brisé comme verre. La presse

n'est pas libre et le Reichstag est aussi docile que notre ancien Corps législatif.

Pour M. de Cassagnac, c'est bien là le gouvernement idéal, eh bien, voyons ce qui se passe en Allemagne.

Nous cédonc la parole à M. de Bismarck :

« Le malheur de notre temps, a-t-il dit au compte de Westarps, c'est que les hommes dirigeants ne sont pas à leur place. Caprivi ferait un bon chef d'état-major. L'armée avait confiance en lui. Eh bien, c'est la politique qu'il dirige. Marschall, qui a été autrefois chef d'un parquet, et que j'ai songé un jour à nommer ministre de la justice, est placé à la tête des affaires étrangères. Savez-vous comment on l'appelle à Berlin ? On l'appelle : le ministre étranger aux affaires ! Zedditz, qui aurait fait probablement un bon ministre de l'intérieur, entre comme un homme nouveau dans les questions difficiles de l'instruction, questions que l'empereur avait étudiées à fond depuis six mois. »

Voilà pour M. de Cassagnac une belle occasion de citer de nouveau Beaumarchais.

M. de Bismarck ne s'en est pas tenu là ; interrogé par le chroniqueur ardent, qui est un de ses admirateurs, sur la question de savoir s'il se montrerait à la Chambre des Seigneurs, il a répondu négativement.

Et au Reichstag ?

« Je puis bien vous avouer que j'ai passé à y songer plus d'une nuit sans sommeil. Mais la question scolaire et la question gelfe sont de celles qu'il faut laisser se tasser. Je ne veux point tomber comme un obus entre le gouvernement et les partis. Ce serait l'occasion d'une rupture définitive entre l'ancien régime et le nouveau.

» Les choses pourraient s'en trouver simplifiées ; mais qui nous dit que ce serait comme il faut le souhaiter ? J'apparaîtrais comme le spectre de Banquo, et plus d'un homme en face de moi se sentiraient mal à l'aise. Si je fais personnellement un pas en avant, je ne puis plus reculer ; et comme je

point de frapper le roi, mais seulement de nous emparer de sa personne, de l'enlever secrètement et de le conduire en Espagne.

— Aux regards farouches de ces gens, reprit le chevalier du Bosc. Je devine que le but de votre entreprise pourrait être dépassé. D'ailleurs, si le roi se défend, un coup mal dirigé par une main fanatique peut le blesser mortellement.

— Les ordres seront donnés, dit encore le comte.

Du Bosc secoua la tête comme un homme qui craint que pareils ordres soient mal exécutés.

— D'ailleurs, dit-il, je ne puis m'associer à l'enlèvement que vous préméditez.

— Pourquoi, monsieur le chevalier !

— Parce qu'en livrant le Béarnais à l'Espagne, c'est encore trahir la France.

— Ne faut-il pas le renverser du trône pour que vos plans puissent triompher.

— Il peut s'amender dans le sens de nos idées.

Le Béarnais a l'intelligence des grandes choses, des vertus à côté de ses vices. Il aime le peuple.

Le jour où il reconnaîtra que le salut du peuple est dans les réformes, telles que nous les entendons, il les adoptera, parce que son esprit n'est ni intolérant ni exclusif, et il préparera de la sorte les voies de l'avenir.

— Jour de Dieu ! Vous êtes beau langageur, et voilà de singulières paroles !

— Un jeune officier de sa cour, que j'ai revu, pas plus tard qu'hier, m'a ouvert les yeux sur ces choses.

— Un officier de la cour ! Je les croyais encore pires que les mignons du tyran défunt, et cent

ne vois pas l'avenir en rose, si je dis toute ma pensée, je me place dans une posture qui ne semblera pas en harmonie avec mon passé... D'ailleurs la presse dénaturera mes paroles... On exagère mon ambition. On me croit sans conscience. Songez que j'ai aujourd'hui soixante-dix-sept ans et que ce n'est plus l'âge de l'ambition.

» Dans le cadre actuel de la politique, il n'y a plus de place pour moi. Existe-t-il encore des ministres pour servir de conseillers à la couronne ? C'est la couronne qui conseille aujourd'hui ses ministres. Un tel rôle ne saurait me convenir. Et dès lors, pourquoi me mettre en opposition avec Caprivi, simple chargé d'affaires ? »

Est-il donc si enviable le régime sous lequel un Bismarck peut écrire, avec l'autorité qui s'attache à ses paroles : « Je ne vois pas l'avenir en rose ! »

Personne en France, pas même M. de Cassagnac, ne s'est montré, au lendemain de nos désastres, aussi découragé que l'est le fondateur de l'Empire allemand, 24 ans après une série de triomphes invraisemblables !

Il faut lire après cela le discours patriotique prononcé dimanche au Champ-de-Mars par M. Floquet, faire la comparaison et en tirer la moralité. Elle est fortifiante pour tous les observateurs calmes et impartiaux.

J. QUERCYTAIN.

## M. Rey à la Chambre

SUITE (Voir les nos des 16 19 et 21 juillet)

Il faut remarquer que notre amendement se double d'un dégrèvement, qu'il propose d'abaisser le taux du principal de 4.14 p. 100 à 4 p. 100 et que, par conséquent, l'impôt à déplacer, à reporter sur les départements imposés au-dessous du taux moyen sera très faible.

Le contingent des départements ménagés jusqu'ici ne devra plus être élevé à 4.14 p. 100, mais à 4 p. 100 seulement, ce qui constitue un adoucissement notable à la péréquation par simple nivellement.

fois plus ignares... Neus saurons ce que c'est que ce jeune museau qui sait remonter à un vieux barbon comme le chevalier du Bosc... Or ça, monsieur, vous avez dit votre dernier mot ?

— J'ai dit !

— Vous ne voulez pas vous associer à nos desseins ?

— Ni quant à l'Espagnol que vous prétendez sans doute faire roi, ni quant à Henri de Navarre que vous voulez...

— Savez-vous ce que l'on fait de ceux qui surprennent les secrets d'une conspiration ?

— Une menace de mort !

— C'est notre droit.

Du Bosc eut un sourire de dédain.

— Vous voyez, monsieur, se contenta-t-il de dire, que je ne porte même pas la main à mon épée.

— Parce que vous savez qu'elle ne vous servirait à rien contre nous tous.

— Parce que, mon révérend, je vous tiens pour trop fin en politique et en conspiration, pour avoir à craindre quelque chose de vous. Nos amis savent que nous sommes ici en votre compagnie.

— Ah ! fit le jésuite en clignant de l'œil.

— Et aussi parce que le chevalier du Bosc est trop connu pour sa loyauté, pour que vous ne lui laissiez point incontinent la voix libre, quand il aura déclaré qu'il est incapable de trahir ceux, quels qu'ils soient, qui ont cru devoir se fier à lui.

— Messieurs, vous pouvez vous retirer.

Du Bosc et son ami firent un salut plein de courtoisie, et regagnèrent la chapelle supé-

Mais alors, nous dira-t-on, puisque vous faites un dégrèvement, vous creusez un trou dans le budget, et il faut trouver des ressources égales à la perte que vous causez au Trésor.

Je répons d'abord que ce dégrèvement se traduit par une somme bien modique, 2,700,000 fr. environ. Or, M. le ministre des finances, dans son projet de budget, proposait un dégrèvement de 2 centimes sur les fonds de non-valeurs de la propriété bâtie. Ce dégrèvement est aussi d'environ de 2,700,000 fr. Il pourrait donc servir à combler le dégrèvement que nous proposons sur la personnellemobilière.

Ne serait-il pas juste, en effet, de ne pas dégrever la propriété bâtie, qui ne paye il convient de le rappeler, que 3 fr. 20 p. 100 en principal et qui n'a que 8 centimes additionnels généraux, tandis que la personnellemobilière paye en principal 4 fr. 24, et avec les 25 centimes généraux, 5 fr. 17 p. 100.

Le gouvernement propose de réduire celui des deux impôts qui est le moins lourd ; il nous semble qu'il vaut mieux réserver cette ressource pour l'affecter au dégrèvement de la personnellemobilière.

Quelle sera la charge que la péréquation que nous préconisons fera peser sur les 26 départements qui sont insuffisamment imposés.

Cette charge, avec le dégrèvement dont je viens de vous parler, est très faible : elle ne s'élève qu'à 1,868,000 fr. Et sur cette somme, qui comprend le principal et les centimes additionnels, la part qui incomberait à Paris seul serait de 1 320,000 fr. Par conséquent, les départements, n'auraient à supporter que la différence, qui est de 548,000 fr... ce qui, on en conviendra, sera une charge insensible pour eux.

Mais pour Paris, sera-t-elle aussi lourde qu'elle peut le paraître au premier abord, et n'y a-t-il pas à craindre un mécontentement général ? Il n'en est rien, car elle ne frappera pas le pauvre, elle n'atteindra que les riches. La personnellemobilière, vous le savez, porte sur la valeur locative des habitations ; or, à Paris, le peuple, l'ouvrier ne paye pas de personnellemobilière : tous les logements au-dessous de 400 fr. sont exempts de cet impôt. La charge ne pèsera donc que sur les riches, et encore dans une faible proportion. A Paris, on compte 395,000 imposés seulement à la personnellemobilière ; divisez 1 320,000 par 395,000 et vous constaterez que l'augmentation qui serait imposée à chaque contribuable serait de 3 fr. 34 seulement. Dans les autres départements, elle ne serait que de quelques centimes par contribuable.

Je crois donc que la réforme que nous vous proposons, un grand nombre de collègues et moi,

rieure, précédés de frère Gilles qui leur ouvrit la porte.

Au moment où l'huis se refermait derrière les deux dissidents, sous son petit porche roman à colonnettes, une forme confuse, qui se détachait à peine, dans les ténèbres, sous un ciel voilé, du bloc de gypse sous lequel elle était couchée, se leva à demi au bruit que fit la porte battant dans sa feuillure.

C'était un grand gaillard nonchalamment étendu, qui venait d'interrompre brusquement son chant lent et monotone.

— D'où sortent-ils, marmotta cet homme et quels sont ces gens.

Il regarda alors autour de lui, se leva, examina l'endroit, puis s'écria :

— *Qué simple !... c'est la Chapelle !... Hé ! hé ! si l'on n'y fait point de prêches, on n'y dit point de messe à cette heure.*

Il achevait à peine que trois nouveaux personnages sortaient de l'oratoire. Il se tapit derrière un buisson pour les observer sans être vu lui-même ; mais l'obscurité l'empêcha de reconnaître le frère Gilles de l'abbaye.

Ce dernier, après avoir fermé la porte à clef, accompagna par les vignes le jésuite et le comte espagnol.

— Il a clos l'ostière, se dit notre homme. Il n'y a plus personne... Mais j'y reviendrai demain, à la nuitée... Je saurai ce que cela signifie.

Le père croyait qu'il n'y avait plus personne dans la chapelle ; mais il se trompait, comme on sait.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 53

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

VII

LE SOUTERRAIN DE LA CHAPELLE DES MARTYRS

— Non.

— Prêtez-vous donc la main pour le renverser.

— Jamais, monsieur, pour l'assassiner ! s'écria avec force l'élève de la Boétie.

— Mais qui vous dit qu'on veut le tuer ? demanda le comte espagnol de sa voix grave et posée.

— Tel n'est-il point votre dessein ! Ces messieurs ne montrent-ils pas suffisamment leurs dispositions sanguinaires ? Et la doctrine régicide que ce jacobin a émise en latin.

— Je la désavoue pour ma part, caramba, s'écria vivement le comte espagnol.

Le jésuite comprit qu'on avait été trop loin dans la manifestation de la pensée secrète que nourrissaient sans doute la plupart des conspirateurs.

— Monsieur a raison, dit-il. Notre but n'est

est facile, équitable, qu'elle répond aux sentiments de justice et d'égalité qui règnent dans cette Chambre, et qu'elle peut se faire immédiatement, puisqu'elle prend pour base une matière imposable connue et qui a été déjà sanctionnée par la loi qui a établi sur elle la réforme de la propriété bâtie.

La Chambre continuera ainsi à marcher dans la voie où elle est entrée au début de cette législature. Lorsque nous sommes arrivés ici, sous l'influence des souvenirs de la période électorale et des promesses que nous avions faites à nos électeurs, qui réclamaient l'équitable répartition des charges publiques, nous nous sommes mis à l'œuvre et, dès la première année, nous avons réformé l'impôt foncier sur la propriété bâtie.

Nous avons ainsi fait disparaître les nombreuses inégalités qui fourmillaient dans cet impôt. Nous en avons fait un impôt de quotité.

L'impôt foncier sur la propriété non bâtie a été également amélioré dans une notable mesure, nous avons fait disparaître les inégalités les plus choquantes qui avaient été constatées dans cet impôt.

Voilà déjà deux impôts directs qui ont été améliorés au cours de cette législature. Il est temps d'améliorer les autres. Vous en avez les moyens. Vous pouvez très facilement, sans perturbation aucune, faire pénétrer la proportionnalité, la justice, dans la personnelle-mobilière et dans l'impôt des portes et fenêtres, qui sera défendu tout à l'heure à cette tribune.

L'honorable M. Terrier vous a dit également que la commission chargée d'étudier les patentes est à l'œuvre et qu'elle déposera à la rentrée, sur le bureau de la Chambre, le résultat de son travail.

Continuez à marcher dans la voie d'une meilleure répartition des impôts directs ; poursuivez la réforme des contributions directes ; vous aurez accompli ainsi une œuvre qu'aucune législature n'aura faite au même degré, et vous pourrez vous représenter devant vos électeurs la tête haute parce que vous aurez travaillé pour la justice et bien mérité de la démocratie. (*Applaudissements à gauche*).

Après un discours de M. Duval, M. Rey reprend la parole.

M. Emile Rey. — Messieurs, si c'était la première fois que le Gouvernement vint à la Tribune nous promettre des réformes qu'il ne réalise pas ensuite, j'accepterais volontiers le délai qui nous est demandé.

M. le Ministre des finances. — Voulez-vous avoir l'obligeance d'énumérer les promesses que le Gouvernement n'a pas tenues.

M. Emile Rey. — Monsieur le Ministre, puisqu'il s'agit d'impôts directs, je vais prendre pour exemple la contribution des portes et fenêtres.

Je me rappelle qu'en 1887 une discussion s'est produite sur cette question. On demandait, comme aujourd'hui, que la contribution des portes et des fenêtres fût fondue avec l'impôt sur la propriété bâtie.

Vous vous êtes élevé vigoureusement contre les vices et les défauts de l'impôt sur les portes et les fenêtres...

M. le Ministre des finances. — Parfaitement !

M. Emile Rey... Et vous avec conclu en disant : Faites-moi crédit de quelque temps ; je vous apporterai, l'an prochain, une réforme des impôts directs.

M. le Ministre des finances. — Mais l'année suivante je ne faisais plus partie du Gouvernement (*On rit*).

M. Emile Rey. — Oui, mais depuis, vous êtes redevenu Ministre des finances. Vous faites partie du Gouvernement depuis trois ans — et pour mon compte j'en suis très heureux — vous auriez donc pu réaliser cette réforme, comme vous avez fait la réforme sur l'impôt foncier de la propriété bâtie qui vous fait grand honneur.

Je ne vois pas pourquoi vous demandez encore un délai ; ces ajournements successifs me font penser à la fameuse enseigne du barbier : « Ici demain on rase gratis ! »

(*Très bien ! à gauche. — Mouvements divers.*)

M. le président. — Monsieur Rey, il me paraît difficile d'introduire dans la loi le texte de votre amendement, qui est ainsi conçu :

(*A suivre*).

## INFORMATIONS

### Les victimes des épidémies en Russie

Le comité parlementaire, fondé en le but de venir en aide aux victimes des épidémies en Russie, s'est réuni, dans un des bureaux de la Chambre.

Presque tous les journaux parisiens étaient représentés. La réunion a adopté le principe d'une exposition des chefs-d'œuvre inconnus et d'une loterie-tombola ou émission.

Pour la mise en pratique de ces résolutions, elle a nommé une commission de 14 membres du comité parlementaire fondateur, de 10 représentants des journaux parisiens et 6 représentants de la presse départementale. La première réunion de la commission exécutive a eu lieu aujourd'hui.

### La mission Maistre

Le comité de l'Afrique française a reçu des nouvelles de M. Maistre, en date d'Oubanghi, le 15 mai. M. Maistre allait prendre le commandement des forces laissées au camp de la Kemo par M. Dybowski. Ces forces comprennent 70 Sénégalais, 130 porteurs et plus de 800 charges. M. Maistre comptait atteindre le camp de la Haute-Kemo dans les premiers jours de juin et repartir de là, immédiatement, vers le nord-ouest, pour gagner le bassin du Chari. Toute la mission était en bonne santé.

A Brazzaville, M. Maistre a cédé une partie de son armement et de ses marchandises à la colonie qui en avait besoin pour ravitailler M. de Brazza dans la Sangha.

### Le traité franco-espagnol

Un journal du matin annonce que les délégués envoyés par le gouvernement espagnol, qui vont retourner à Madrid, ont signé un protocole final avec M. Jules Roche, ministre du commerce. Il n'en est rien. Ce qui est exact c'est que M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a reçu aujourd'hui le duc de Mandas, ambassadeur d'Espagne près le gouvernement de la République française, et M. Navarro Reverter. Il s'est entretenu avec eux des résultats des pourparlers engagés entre les deux pays et des suites qui pourraient leur être données.

### En Allemagne

Mayence, 21 juillet.

Il y aurait ici, du 1<sup>er</sup> au 17 août, des manœuvres de forteresse, en présence de l'empereur, où l'on expérimentera une méthode nouvelle pour l'attaque et la défense des fortifications, méthode créée par un lieutenant du génie allemand.

Comme cette méthode doit être expérimentée dans le plus grand secret (*sic*), le préfet du district grand-ducal prévient, d'ores et déjà, le public que les environs du fort Gosenheim et des ouvrages avancés d'Hartenberg au pont de flottage, ainsi que la partie qui s'étend entre les deux bras du Rhin, de Biebrich à l'Engelheimer-Aue, lui sont sévèrement interdits sous les peines les plus sévères. Les factionnaires ont reçu, en outre, l'ordre de tirer à balles sur les curieux qui s'aventureraient dans ces parages !...

### Les anarchistes Francis et Meunier

La Gazette de Bruxelles publie les renseignements suivants, que nous donnons sous toutes réserves :

« Francis et Meunier ont séjourné à Bruxelles pendant quelques jours. Pendant leur séjour, ils ont failli être pris dans le grand café du Sud, par un agent de la sûreté, ancien anarchiste. Il n'ont échappé que grâce au calme et au sang-froid de Francis.

» Ce dernier a passé à Paris les journées des 14, 15 et 16 juillet. Il n'est rentré à Bruxelles que le samedi 18, à onze heures du soir, et a erré toute la nuit sur les boulevards, ayant perdu la clef de son domicile. Francis et Meunier ont quitté séparément Bruxelles. On les croit cachés en France.

» Pendant leur séjour à Bruxelles, ils ont dit souvent à leurs compagnons qu'ils n'étaient pas coupables de l'attentat dont on les accusait, et que, s'ils étaient pris, ils ne dénonceraient personne et qu'ils se laisseraient plutôt décapiter que de trahir un des leurs. »

### Le Choléra

Téhéran, 21 juillet.

Le choléra continue à Kuchan et Bujnurt. Il a éclaté également à Ardebil, il y a quelques jours. La mortalité, dans cette ville, s'élève à 40 par jour.

St-Petersbourg, 21 juillet.

Voici le bulletin officiel relevé pour le 18 juillet :

A Astrakhan, 195 cas de choléra et 132 décès ; à Saratow, 106 cas ; à Tsaritsine, 77 cas ; à Samara, 75 cas et 36 décès ; à Simbirsk, on a compté du 14 au 17 juillet, 16 cas et 6 décès. Le 18 juillet, il y a eu, à Kasan, 6 cas et 2 décès ; à Voronej, 2 cas ; sur les stations de la ligne Voronej-Rostof, 2 cas. Le 17 juillet, à Rostof, 84 cas et 14 décès ; à Bakou, le choléra diminue, le 18 juillet il y a eu 22 cas et 13 décès.

Buda-Pesth, 21 juillet.

On mande d'Egyek qu'un cas de choléra se serait produit dans la caserne de Débrezin. On parle aussi d'un autre cas à Tarozal, près la frontière galicienne, mais rien jusqu'ici n'est venu confirmer cette apparition de l'épidémie cholérique.

### Une escroquerie de 3 millions

Plusieurs plaintes en escroquerie viennent d'être déposées contre une dame A..., anciennement directrice du journal de modes *le Conseiller des Dames et des Demoiselles* qui, l'an dernier, avait réussi à plusieurs reprises à se faire prêter des sommes considérables par diverses personnes de sa clientèle, en employant le moyen suivant :

Dans une exposition, organisée dans ses salons de la rue de Lille, à laquelle avaient été conviées toutes ses lectrices, figurait comme attraction principale un manteau de velours du prix de 150,000 francs qu'elle prétendait lui avoir été commandé par l'impératrice de Russie. De plus, M<sup>me</sup> A... mit tout en œuvre pour faire croire à ses relations suivies d'affaires avec la famille du czar et son entourage. A plusieurs reprises elle produisit des lettres et des télégrammes portant le sceau de la cour de Russie.

Ces lettres et ces télégrammes mentionnaient régulièrement d'importantes commandes. Aussi, plusieurs personnes sollicitées par elle et encouragées par l'espoir d'un placement avantageux, accueillirent-elles les propositions de la directrice du *Conseiller des Dames et des Demoiselles*. Individuellement, elles ont prêté des sommes variant de 50 à 400,000 francs. Le total de leurs avances réunies s'élève à près de 3 millions. Mais, le jour des échéances venu, M<sup>me</sup> A... n'a fait honneur à ses engagements ni en ce qui regarde les intérêts, ni en ce qui concerne le remboursement des prêts.

M<sup>me</sup> A... rassura ses créanciers, en leur disant que ne recevant pas d'argent du czar, elle allait partir pour la Russie afin de réaliser elle-même les sommes qui lui étaient dues. Elle partit... Son séjour se prolongeant, les créanciers conçurent des soupçons. Ils envoyèrent à Saint-Petersbourg un fondé de pouvoirs, chargé d'établir si M<sup>me</sup> A... était réellement en relations d'affaires avec la cour. La réponse fut négative, M<sup>me</sup> A... était bien à Saint-Petersbourg, mais elle était absolument inconnue à la cour par le czar, aussi bien que par les prétendues dames d'honneur, dont elle avait donné les noms à plusieurs reprises et qu'elle disait être des amies à sa dévotion.

De plus, jamais à la cour de Russie on n'avait reçu, et pour cause, le fameux manteau tant admiré rue de Lille et que M<sup>me</sup> A... assurait lui avoir été acheté par l'impératrice.

Actuellement, M<sup>me</sup> A... est à Saint-Petersbourg dans une maison de santé où l'ont obligée à entrer de graves blessures qu'elle s'est faites en renversant sur elle une lampe à pétrole allumée. C'est M. Anquetil, juge d'instruction, qui a été commis par le parquet pour faire une enquête sur cette affaire. Les plaignants sont, jusqu'ici, au nombre de dix.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Concession de livres

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la lettre suivante à notre député, M. Talou :

Paris, le 20 juillet 1892.

Monsieur le député et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, par décision en date de ce jour et conformément à votre désir, j'ai accordé une concession de livres de prix au collège de filles, aux diverses écoles de Cahors et aux écoles de Lama-deleine.

Ces ouvrages vous seront adressés en gare de Cahors par les soins de mon administration.

Je suis heureux d'avoir pu vous prouver ainsi tout le prix que j'attache à votre recommandation.

Agréez, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Le Chef de Cabinet,  
REBIERRE.

### Légion d'honneur

M. Graux, préfet du Doubs, ancien préfet du Lot, est nommé officier de la Légion d'honneur.

Les nombreux amis que M. Graux compte à Cahors, applaudiront à cette juste récompense.

### Distribution des prix

M. Delport, membre du conseil général, a été désigné pour présider la distribution des prix aux élèves des écoles communales de Cahors.

### Contributions indirectes

M. Viallard, chef de poste à Cahors, est élevé sur place à la deuxième classe de son grade.

### Contributions directes

Le *Journal officiel* publie la loi relative aux contributions directes et aux taxes assimilées pour l'exercice 1893. Dans le tableau de répartition du contingent entre les départements, nous relevons les chiffres suivants pour le Lot :

Le contingent en principal de notre département est de 814,331 pour la contribution foncière des propriétés non bâties, de 302,074 pour la personnelle-mobilière, de 169,185 pour les portes et fenêtres.

### Baccalauréat

Sont déclarés admissibles à l'examen oral des divers baccalauréats les élèves suivants :

*Baccalauréat des sciences complet.* — Bach, Emile ; Faure, Gaston ; Cazaly, Marcel ; Meulet, Paul ; Cambou, Louis ; Calmels Joseph ; Pigner, Guillaume ; Vassal, René.

*Baccalauréat des sciences restreint.* — Aymard, Georges ; Landrevie, Elie.

*Baccalauréat de l'Enseignement moderne.* — Reçu définitivement : Masson, Joseph.

### Cour d'assises

Voici le rôle des affaires de la 3<sup>e</sup> session des assises du Lot qui s'ouvriront le 1<sup>er</sup> août à Cahors.

1<sup>er</sup> août, affaire Buch, mutilation.

2 août, affaire Baldy, meurtre.

3 août, affaire Guerréa, fausse-monnaie.

### Probité

On lit dans le *Figaro* :

M. M..., fabricant de pianos, 15, rue de l'Évangile, envoyait ces jours derniers, vers trois heures, un de ses garçons de magasin porter à la poste six lettres chargées.

Une demi-heure après, le garçon revenait chez son patron et tout affolé, lui disait qu'il venait de perdre deux des lettres chargées, l'une de 950 francs, l'autre de 700.

Comme il arrive souvent en pareille circonstance, le récit de l'auteur de cette perte parut d'abord suspect. Et, malgré les protestations du pauvre homme, le commissaire du quartier fut averti. Le magistrat, saisi de la plainte, allait prendre les mesures d'usage, lorsqu'un coup de théâtre se produisit.

Tout hâletant, un brave employé du magasin « La Belle Villageoise », nommé L. Lepetit, âgé de vingt-cinq ans, arriva chez M. M... Il venait de trouver, sur la voie publique, les deux lettres chargées perdues, et grâce à l'en-tête commerciale qu'elles portaient, avait eu l'adresse de l'expéditeur.

L. Lepetit a eu, de M. M..., 20 fr. de gratification ; mais sûrement, il a dû trouver la plus grande récompense de son acte de probité dans les témoignages de joie folle que lui a adressés le garçon de magasin un instant soupçonné.

M. Lepetit est un enfant de Cahors.

### Obsèques de M. Pouzet

Voici le discours prononcé par M<sup>e</sup> Lagarrigue, sur la tombe du regretté M. Pouzet, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Cahors :

Au nom du barreau de Cahors, qui a tenu à honneur de venir rendre les derniers hommages à son bâtonnier et s'associer au deuil de sa famille, je dois apporter le suprême témoignage de nos regrets à celui, qui pendant sa trop courte carrière a été pour chacun de nous un véritable ami.

Je ne parlerai ni de ses brillantes études, ni de sa jeunesse pleine d'enthousiasme pour toutes les idées généreuses, ni de ses premiers et éclatants succès au barreau de Toulouse, je ne veux que rappeler la partie de son existence qui s'est écoulée au milieu de nous.

Arrivé, en 1873, avec sa famille à Cahors, où son père venait d'être nommé directeur des contributions indirectes, Auguste Pouzet ne se considérait pas comme un étranger parmi nous ; il aimait à répéter qu'il était heureux de se fixer dans sa ville natale, où il avait reçu sa première éducation ; aussi se fit-il admettre, dès sa fondation, dans l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Cahors. Nous pouvons donc, à tous les points de vue, le revendiquer comme un des nôtres.

Inscrit au tableau de l'ordre, il ne tarda pas à conquérir la place due à son talent. Nous avons tous présents à la mémoire ses triomphes de cour d'assises. Je crois le voir encore à la barre, rejetant en arrière son opulente chevelure, avec l'ampleur de ses gestes et sa voix retentissante si bien timbrée, le prenant de haut avec l'accusation, recherchant et flétrissant avec indignation les vrais coupables que la loi pénale ne peut atteindre, s'insurgeant contre l'opinion publique quand elle était défavorable à l'accusé et réussissant souvent à la retourner, persuadant l'auditoire en même temps que les jurés et obtenant ainsi l'acquiescement de son client, aux applaudissements de la foule naguère si hostile.

Tout à tour, insinuant quand il scrutait les mobiles des actes dans les secrets du cœur humain, convaincant quand il discutait les preuves fournies ou les arguments juridiques, trouvant de pathétiques et sublimes accents quand il faisait appel à la pitié, il arrivait à la véritable éloquence ; nous étions tentés d'applaudir. C'est qu'il avait toutes les qualités de l'orateur : moyens physiques, pureté de style, correction du langage, clarté, précision, puissance d'argumentation, il en avait surtout la qualité maîtresse ; c'était, dans toute l'acception du mot, le *vir bonus*. Il avait pour le mal cette haine vigoureuse, née de l'honnêteté, il fustigeait le vice et la mauvaise foi partout où il les rencontrait, faisant partager à ses auditeurs son indignation contre les actes qu'il stigmatisait.

Ce n'était pas seulement un brillant avocat de cour d'assises ; sa plaidoirie était toujours appropriée à la cause. Dans les affaires civiles nous admirions sa vigoureuse dialectique et sa profonde science juridique ; mettant

bien en lumière les objections qu'on lui faisait ou qu'on pouvait lui faire et les détruisant ensuite comme en se jouant, il dégageait bien vite le moyen décisif, la véritable raison de décider. Les arguments les meilleurs ne peuvent produire leur effet qu'à la condition d'être compris, et pour cela, ils doivent d'abord être écoutés ; aussi était-il passé maître dans l'art de forcer, de captiver l'attention.

Ses souvenirs littéraires revenaient en foule dans ses plaidoiries, qu'on écoutait sans lassitude et avec un vif plaisir. Il décochait bien parfois à ses contradicteurs quelques flèches finement aiguës, mais on ne pouvait se susceptible, et lui garder rancune de ces railleries toujours faites sans la moindre pointe de malice, sans intention de froisser.

Ses causeries comme ses plaidoiries étaient émaillées de spirituelles saillies ; il apportait partout la même liberté de parole, et avait la passion de l'indépendance. La fermeté de ces opinions républicaines ne l'empêchait pas de critiquer en politique les actes, de signaler les fautes de ses amis, comme de ses adversaires. Lors des décrets, il n'hésita pas à donner son adhésion à la consultation Rousse ; il vint même à faire entendre une protestation individuelle. Il suffisait qu'il crut voir une ombre de persécution pour se ranger du côté de celui qu'il considérait comme l'opprimé, quel que fut l'oppressur. Il aimait à se dire et à être l'avocat du petit, du faible contre le grand, contre le puissant.

Toujours prêt à donner son concours aux œuvres patriotiques et généreuses, il se prodiguait. On élève un monument aux mobiles du Lot tués devant l'ennemi : Pouzet concourt à cette érection en retraçant, dans une magnifique conférence au théâtre de Cahors, la part prise par les mobiles à la campagne de la Loire et à la guerre de 1870. On organise des conférences littéraires, il fait revivre dans une charmante causerie un de nos poètes cadurciens, Olivier de Magny. Dois-je rappeler l'aménité de ses relations à l'égard de tous ceux qui l'approchaient ; comme il vous mettait vite à l'aise ; comme ces relations devenaient promptement familières, tout en restant des plus cordiales. Vous ne me pardonneriez pas de ne pas dire un mot du confrère profondément imbu des traditions de notre ordre, avec quel désintéressement absolu, quelle loyauté à toute épreuve il accomplissait tous les devoirs de notre profession. Sur de sa force, communiquant à l'avance toutes ses armes, ne cherchant jamais à rien dissimuler, redoutant par-dessus tout de prêter à son insu l'appui de son talent à la fraude ou à l'injustice, il ne voulait devoir la victoire qu'à la justice de sa cause.

Les témoignages d'estime de la part de ses concitoyens, du gouvernement, du tribunal, de ses confrères, ne lui ont pas fait défaut : vice-président de la société philharmonique, délégué cantonal, membre du comité consultatif de la préfecture, membre du bureau d'assistance judiciaire, officier d'académie, il a vu sa carrière couronnée par le bâtonnat, qui lui a été conféré par un vote unanime.

Il y a cinq années à peine, il s'est décidé à fonder une famille. Se donnant tout entier aux siens, vivant uniquement dans son intérieur, dans sa famille comme au barreau, il a été l'homme du devoir, de tous les devoirs imposés par sa situation. Ceux-là étaient singulièrement doux à remplir ; auprès d'une compagne adorée et qui le lui rendait bien, auprès de ses enfants chéris, il avait trouvé le bonheur aussi complet qu'il peut l'être sur cette terre ; mais hélas ! ce bonheur a été de courte durée. La maladie est venue le frapper dans la force de l'âge, dans la maturité du talent. Depuis plus d'un an il luttait contre cette cruelle maladie ; il a voulu lutter jusqu'au bout, et mourir sur la brèche : un mois s'est à peine écoulé depuis le jour où il s'est affaissé dans nos bras à la barre du conseil de préfecture.

Et cependant, dès le début, il avait compris la gravité de son mal. Toujours souriant, causant avec le même entrain, il cherchait par sa sérénité d'esprit à cacher à sa famille ses douloureuses anxiétés.

Quelques fois, devant ses amis, ses pressentiments se faisaient jour malgré lui : « Je suis frappé à mort » nous disait-il ; « l'hiver prochain je ne serai plus là » ; mais, ajoutait-il, « je suis résigné ». Il était en effet, résigné. Il puisait cette résignation dans ses sentiments religieux. Certes, il n'avait jamais été hostile ni même indifférent aux idées religieuses : même au temps de son exubérante jeunesse, il s'en faisait volontiers le champion ; et il n'a jamais hésité à afficher publiquement ses convictions.

Mais depuis quelque temps déjà il était complètement revenu aux pratiques chrétiennes. Croyant convaincu, conséquent jusqu'au bout, il obéissait à tous les préceptes de la loi divine. La religion seule a pu adoucir pour

lui et pour les siens, dans la mesure du possible, les angoisses de la fin pressentie et le moment terrible de la séparation.

Pour moi, qui depuis près de vingt ans ai vécu côte à côte avec toi, cher Auguste, sans qu'aucun nuage soit venu troubler, même effleurer notre amitié, devant cette tombe qui va se fermer, je ne peux maîtriser mon émotion. J'ai heureusement la même foi chrétienne et la ferme espérance de te retrouver un jour.

Adieu, Pouzet, adieu.

#### Nouvelles militaires

A la suite de récents accidents regrettables, le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire relative à la participation de l'armée aux fêtes et cérémonies organisées par les municipalités ou les sociétés civiles.

« Il peut se faire, dit le ministre, que les autorité militaires soient conviées à jouer dans les fêtes un rôle plus important que celui de consentir des prêts de musiques, d'hommes de cavée, de chevaux et de matériel, soit pour organiser des revues ou défilés de troupes, soit pour fournir des gardes ou piquets d'honneur hors les cas prévus par le règlement.

» Dans les cas spéciaux, les éléments d'appréciation peuvent manquer au commandement local, et vous voudrez bien m'en référer d'urgence. »

#### Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 21 juillet

Le sieur Marty, âgé de 19 ans, originaire de Castelnaud, est condamné, pour faux témoignage, à 2 mois de prison et 10 ans d'interdiction des droits mentionnés en l'article 42 du code pénal.

— Le sieur Roques Henri, 61, sans profession ni domicile fixe, est condamné, pour contravention de chemins de fer à 6 jours de prison. Il est en outre condamné, pour abus de confiance, à 15 jours de la même peine.

— Le sieur Malavelle, Jean-Baptiste, est condamné, pour vol, à 8 mois de prison.

#### Conseil de guerre

Dans sa séance du 19 juillet, le conseil permanent de la 17<sup>e</sup> région à Toulouse, s'est occupé d'une affaire intéressante :

Louis Cassan originaire de Gourdon, soldat au 11<sup>e</sup> de ligne à Montauban, a volé un mandat-poste de 10 fr. à un de ses camarades. Reconnu coupable il est condamné à un an de prison.

Au cours des débats, ce garçon est pris d'une syncope, qui émeut beaucoup le public.

On raconte, d'ailleurs, qu'il tenta de se jeter par la croisée de sa chambre, à la caserne de Montauban, quand il fut arrêté pour le délit qu'il venait de commettre.

#### Foire de Gourdon

Notre foire de la *Madeleine*, qui se tenait avant-hier, a été favorisée par le beau temps. Elle a été généralement bonne pour toutes les branches de transaction.

Néanmoins, celles concernant les bestiaux se sont ressenties du ralentissement causé à ce commerce par la faible abondance de la dernière récolte de fourrages.

Les pluies tombées ces derniers jours font espérer que les regains seront abondants.

#### Record du monde battu

Stéphane, le vainqueur de Bordeaux-Paris, a battu le 12 juillet, à Paris, le record du monde de 24 heures sur piste ; il a parcouru 660 kilomètres battant de 75 kilomètres le record du monde de 585 kilom., détenu par l'américain Waller.

Il montait une bicyclette Clément pneumatique Dunlop de 9 kilos.

#### Touzac

*Course de vélocipèdes.* — Voici les courses de vélocipèdes organisées à l'occasion de la fête patronale de Touzac, qui aura lieu demain dimanche, 24 juillet.

1<sup>o</sup> Course Régionale. — 1<sup>er</sup> prix, 25 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 10 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 5 fr.

2<sup>o</sup> Course Départementale. — 1<sup>er</sup> prix, 15 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 10 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 5 fr.

3<sup>o</sup> Course cantonale. — 1<sup>er</sup> prix, 6 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 4 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 2 bouteille de vin vieux.

4<sup>o</sup> Course d'Honneur, obligatoire pour tous les coureurs classés. — Deux prix : 5 fr. et 2 bouteilles de vieux Touzac. Le premier choisira le prix qui lui conviendra.

La dépopulation fait actuellement dire et écrire bien des extravagances. Si vous voulez connaître la question, lisez *Malthus*, par Charles. (Librairie théâtrale, 14, rue de Grammont, Paris et toutes librairies, 2 fr.). Vous y verrez peint de main de maître le parfait bourgeois contemporain, pour lequel nulle catastrophe n'est comparable à celle d'avoir un second enfant.

## Variétés

### AUTOUR DE MIERS-ALVIGNAC

Au moment où les amateurs d'eau sulfatée sodique, après avoir serré leurs foins et engrangé leurs gerbes, se précipitent dans la verte oasis d'Alvignac, il n'est peut-être pas sans intérêt de leur faire connaître les promenades qu'il leur convient de faire pour compléter le régime des eaux autour de la bienfaisante source de Miers.

Et d'abord on ne saurait rentrer chez soi sans avoir visité les vieux châteaux des environs. Il y en a trois au moins qui méritent de fixer l'attention : les châteaux de Castelnaud, de Loubressac et de Carennac.

Le château-fort de Castelnaud-de-Bretenoux est bâti sur la croupe qui termine la chaîne des montagnes dont les nombreuses ramifications séparent le bassin de la Bave, de celui de la Cère et de la Dordogne. Les seigneurs de Castelnaud avaient la prétention d'être les seconds barons chrétiens. Par la mort du dernier Castelnaud-Clermont, en 1705, tous les biens de la famille Castelnaud et de celle de Clermont passèrent dans les mains de Leymes. Dans ces dernières années, le château de Castelnaud était devenu la propriété de M. de Pradelle, ancien préfet, que la mort a enlevé au moment où il songeait à redonner de la vie à l'antique demeure des seigneurs. Inutile de faire la description de ses tours majestueuses, de ses donjons toujours menaçants, de ses vastes cours, de ses fossés profonds et de la vue splendide dont jouit le touriste qui entreprend le voyage de Castelnaud. Quand on a vu ce château, on y revient malgré soi pour le revoir encore.

En face, de l'autre côté de la Dordogne, se dresse celui de Loubressac.

Loubressac est situé sur un des points les plus élevés du plateau calcaire du département du Lot. De là on découvre un horizon encore plus étendu que celui de Castelnaud. Sa construction, simple et des plus solides, remonte à des temps fort reculés. C'est là que trônait, au XIV<sup>e</sup> siècle, la famille d'Aigrefeuille qui a fourni plusieurs évêques, notamment Raymond d'Aigrefeuille, religieux de l'ordre de Saint-Martin, de Limoges, mort évêque de Rodez.

Aujourd'hui le château de Loubressac appartient à M. Soulier, propriétaire à Saint-Céré. Un brave capitaine en retraite, M. Brunye, s'est taillé un logement à sa façon dans une aile du château, et quand un curieux se présente, l'excellent capitaine est heureux de lui servir de cicérone. Mais je ne rencontre pas toujours cet homme aimable chez lui. Il est fréquemment occupé à taquiner le goujon dans la Dordogne ou à la cueillette des cèpes.

Loubressac et Castelnaud se regardent encore comme des ennemis. On sent qu'en vieillissant ces sombres murailles ont été rivales jadis et ont conservé entre elles les rancunes des turbulents seigneurs féodaux.

Le château de Carennac est en réalité un ancien monastère des religieux de Cluny. Il avait été fondé par Deodatur sous les auspices de saint Odillon, abbé de Cluny, qui vint le gouverner et y mourut en 1050. C'est dans ce château que Fénélon a écrit son *Télémaque*. On montre encore sa chambre ayant vue sur la Dordogne, en face de l'île verte de Calypso. Après bien des vicissitudes, les belles constructions de Carrenac ont subi les outrages du temps et de dévastateurs ignorants. Les cheminées monumentales, les portes en vieux chêne fouillé, avec leurs serrures artistiques, ont disparu. Toutefois, l'on remarque encore dans l'antique chapelle un groupe de huit statues en pierres sculptées représentant Jésus-Christ au tombeau entouré de la sainte Vierge, de saint Joseph et de six apôtres.

On admire aussi la porte d'entrée en ogive, s'élargissant de l'intérieur à l'extérieur, et au-dessus de la porte des sculptures d'une grande finesse attirent l'attention des connaisseurs. Jésus-Christ est au sommet. Les douze apôtres sont à ses côtés sur deux rangs. L'attitude des figures peut paraître gênée, mais l'ensemble est grandiose.

Outre les châteaux, le buveur doit visiter les grottes si nombreuses et si curieuses du Causse des environs de Miers, et les gouffres si curieux qu'on trouve dans tout le département. Avec une saison de dix à douze jours on ne peut aller au loin. Sans quoi nous conseillerions aux hôtes de la station de pousser jusqu'à Marcillac, commune de Blars, où se trouve la grotte la plus belle du département. Les gouffres les plus remarquables sont le Puy de Padirac, le gouffre du Roc de Corn, près de Montvalent, celui de Brède, commune de Gramat, puis ceux de Bar ou de Ginouillac et de Fontanes sur la route d'Espédaillac à la Bastide Fontanière. Ces derniers gouffres n'ont pas plus de 6 à 7 pieds de diamètre, mais leur profondeur est incommensurable à cause de leurs sinuosités.

Il se trouve, du reste, peu d'années où il ne se forme tout à coup quelque gouffre nouveau. C'est presque toujours à la suite de grandes pluies qu'on les voit paraître.

On trouve encore dans les environs de Miers et d'Alvignac des souterrains dus à la main des hommes. Toutefois, nous devons dire qu'il faut aller un peu loin si l'on veut voir de belles cavernes souterraines. La partie du département du Lot qui repose sur un sol primitif et à laquelle les anciens avaient donné le nom de Quercy-Noir, à cause de la couleur des routes et de la sombre verdure de la végétation, n'offre pas de souterrains naturels comme le sol calcaire. La population de cette contrée, qui eut à subir ou à redouter les maux de l'invasion, surtout pendant la guerre de cent ans, chercha à s'y soustraire en creusant des cavernes dans des bancs de sable ou dans des masses de gneiss et de granite qui se décomposent et sont aisément attaquées par le fer. Aussi trouve-t-on des retraites souterraines plus ou moins étendues sur divers points, notamment dans le canton de Latronquière et dans celui de Lacapelle. Mais de tous les souterrains, le plus curieux est, sans contredit, celui des Bordiers, commune de Saint-Laurent, canton de Montcuq.

Enfin, comme curiosités naturelles, on ne peut trouver un spectacle plus saisissant que les sources de l'Ouisse, et tout buveur qui va visiter le sanctuaire de Roc-Amadour doit, avant de rentrer à son bureau ou à sa campagne, pousser une excursion jusqu'au cirque désert où surgissent dans une vallée triste et solitaire les deux rivières du Cambouin et de Saint-Sauveur, à six kilomètres des chapelles vénérées de Roc-Amadour. Ces deux rivières sont en réalité deux lacs. Naguères elles faisaient marcher dans leur cours rapide une foule de moulins. En chemin elles s'étaient grossies de l'Alzou, ruisseau qui ressemble à un gave des Pyrénées. Puis, toutes les deux ont disparu comme par enchantement dans le sol pour ressortir très loin au pied d'une montagne dans deux caves différentes. Ces deux caves, d'où émergent le Cambouin et la rivière de Saint-Sauveur, ont deux bassins profonds. On évalue à 75 pieds la profondeur de l'un et à 80 la profondeur de l'autre. A quelques centaines de mètres, les eaux des deux rivières se réunissent et forment l'Ouisse, dont le cours n'a pas huit kilomètres de long et qui peut porter bateau dès son point d'origine.

L'Ouisse, rivière profonde, majestueuse et très poissonneuse, est bordée de saules et de luxuriantes prairies qu'elle féconde. Elle va lentement se jeter dans la Dordogne, sur le territoire de la commune de Lacave, au pied de Belcastel, en face de Blarsagrot, et le buveur limousin ou périgourdin, revenant après sa cure tout étonné de rencontrer tant de merveilles si près, se demande pourquoi on parle si peu de Miers et de ses environs.

L. D.

## DÉPÊCHE

Montpellier, 23 juillet.

L'assassin Martini a été exécuté ce matin à 4 h. 45.

Il a marché fermement à l'échafaud et a salué la foule.

Désemple a été gracié. La foule, qui avait hué Deibler à son arrivée, a renouvelé le tapage au moment de l'exécution, réclamant la mort ou la grâce des deux condamnés.

Le commissaire de police a dû faire plusieurs sommations. Quelques arrestations ont été opérées.

### Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 24 JUILLET 1892

de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir

(Allées Fénélon)

Pas Redoublé	X...
Zampa (ouverture)	Hérold
La Fille du Régiment (fantaisie)	Donizetti
Sur la Montagne (valse)	Kaulich
Chasse à courre (fantaisie)	Sellenick
La Petite Mariée (quadrille)	Lecoq

### REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché très ferme au début sur toute la cote a légèrement réagi en clôture. Comme nous l'avons dit, en ce moment en raison du peu d'affaires la bourse est très impressionnable.

Le 3 0/0 après 98.50 finit à 98.35.

Les actions des sociétés de crédit sont bien tenues. La Banque de Paris est à 640. Le Crédit Lyonnais à 785, le Foncier reprend à 1090. Il ne pouvait en être autrement. Après le résultat de l'opération de la conversion des obligations communales. C'est à peine si les souscripteurs en espèces auront 17 0/0 de leurs demandes.

L'action des Châlets de commodité est demandée à 678.75.

Les fonds étrangers sont très fermes. Comme nos rentes ils ont légèrement réagi sur les premiers cours.

L'italien est à 90.12 1/2, cette reprise étant prévue. L'Extérieur est beaucoup mieux à 61.5/8. En Banque, la Morena est à 125. La part de Soufres Romains à 237.50. L'exploitation ne peut suffire aux commandes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER et RETOUR de FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

Réduction de 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des *Billets d'Aller et Retour collectifs* de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des Billets, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ à la gare où le voyage doit être commencé.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la compagnie, à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Néris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe		1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe
Paris...	98 fr.	73 fr.	Tours...	91 fr.	64 fr.
Nantes...	113	87	Blois...	86	64
Angers...	105	79	Orléans...	86	68
Le Mans	103	77			

Itinéraire

1<sup>o</sup> Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2<sup>o</sup> Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut

être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n<sup>o</sup> 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

SANTÉ A TOUS LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, ptitose, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière de Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M<sup>lle</sup> GAUGUELIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil., 12 fr. 50; 4 kil., 24 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

On demande des Représentants sérieux pour la vente des *Engrais chimiques de toutes sortes* et spécialement préparés pour céréales, prairies, etc., etc. Insecticides et fertilisants pour vignes, préservateurs du phylloxéra. — Dosages garantis. — Matières premières de toutes espèces. — Huiles et graisses de toutes sortes. Forte remise payée immédiatement. S'adresser à la maison L. Salles, 27<sup>e</sup> années d'existence (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, 4, rue Béranger, Paris.

Bibliographie

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Harling, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuvsiet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La *Physique populaire*, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La *Physique populaire* est le quatrième volume de la *Bibliothèque* fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'énergie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la *Physique populaire*.

La *Physique populaire* est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8<sup>o</sup> jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressés aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

Eaux minérales naturelles de CRANSAC (AVEYRON)

Calcareo-magnésiennes, Sulfatées, Ferrugineuses, Manganésiennes

MÉDAILLÉES A L'EXPOSITION DE RODEZ (1892)

Employées avec succès contre les maladies de foie, de la rate, les engorgements chroniques abdominaux, la constipation, les fièvres intermittentes rebelles, les affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves qui existent sur la montagne embrasée guérissent radicalement toutes douleurs rhumatismales.

Goûter les eaux des deux sources ROQUES c'est les adopter pour toujours

BAINS — HYDROTHERAPIE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. ROQUES, propriétaire-gérant de l'Établissement thermal et du grand hôtel Galtier, à Cransac (Aveyron).

La Saison est ouverte du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.